

MON CHIEN



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV**



CONTENU

UN CHIEN CHEZ MOI – EST-CE POSSIBLE ? 4

DES CHIENS, DES LOUPS ET DES HOMMES 6

LES BESOINS DU CHIEN 8

CONTACTS SOCIAUX 8

MOUVEMENT 11

ACTIVITÉS 12

ALIMENTATION ET BESOIN EN EAU 13

LORSQU'UNE CHIENNE ATTEND DES PETITS 14

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE 17

IDENTIFIER ET ENREGISTRER SON CHIEN 17

ÉDIFIER LES CHIENS, SUIVRE DES COURS 18

EN VOYAGE AVEC SON CHIEN 20

PRÉVENIR LES ACCIDENTS 22

TROUVER LE CHIEN QUI CONVIENT 24

LE CHIEN DANS LE DROIT : INDEX 26

UN CHIEN CHEZ MOI – EST-CE POSSIBLE ?



Grands, petits, mignons, costauds, sympathiques, dynamiques, à poil court ou long, aux couleurs les plus diverses : nombreux sont les chiens qui vivent en Suisse. Nombreuses aussi les fonctions différentes qu'ils peuvent avoir dans notre société : aide aux non-voyants,

PARTAGER SA VIE AVEC UN CHIEN, C'EST ENRICHISSANT.

thérapies, sécurité, sauvetage. Et on les rencontre partout en ville ou à la campagne, en promenade avec leur propriétaire, dans les transports publics, sébatant là où est possible.

Partager sa vie avec un chien, c'est enrichissant, sans aucun doute. Mais un chien n'est pas un jouet que l'on peut laisser de côté lorsqu'il ne nous intéresse plus. Il faut lui donner de l'attention, répondre

à ses besoins, le protéger, le surveiller. Autant de responsabilités qui incombent au propriétaire.

Avant d'acheter un chien, il est essentiel de bien connaître sa nature et ses besoins.

Cette brochure s'adresse aux actuels ou aux futurs propriétaires. Elle a pour but d'expliquer les besoins du chien. Comment nourrir un chien ? Comment soigner son pelage ? Quels jeux lui proposer ? Quelles sont les règles à respecter en société ? Pourquoi l'éducation des chiens est-elle importante ? Comment peut-on prévenir les morsures ? Quel est le comportement à adopter vis-à-vis des chiens que l'on ne connaît pas ?

Avant d'envisager de prendre un chien pour la première fois, le futur détenteur doit aussi réfléchir à ses propres disponibilités. Est-il prêt à s'en occuper tous les

ACHETER UN CHIEN POUR FAIRE PLAISIR À SES ENFANTS, CE N'EST PAS UNE BONNE IDÉE.

jours pendant les dix à quinze prochaines années ? À se promener plusieurs fois par jour avec lui,

ramasser ses crottes, jouer avec lui, le nourrir, veiller à sa santé, l'éduquer correctement ? Les coûts ne sont pas à négliger non plus, car, au-delà de la dépense initiale, il y a aussi la nourriture, les accessoires, les frais vétérinaires, l'impôt sur les chiens. Les coûts annuels peuvent être de plusieurs centaines, voire des milliers de francs.

Souvent, ce sont les enfants qui souhaitent avoir un chien. Ils promettent de toujours bien s'en occuper et de le promener régulièrement. Mais, dans nombre de cas, leur intérêt faiblit très rapidement et les parents doivent assumer seuls les tâches et les responsabilités inhérentes à la présence de l'animal à la maison. Acheter un chien pour faire plaisir à ses enfants, ce n'est donc pas une bonne idée.

Le futur détenteur doit aussi se demander si sa situation est assez stable pour prendre soin de son chien durant les prochaines années. Envisage-t-il de déménager ? De trouver un autre emploi qui lui laisse moins de temps ? A-t-il des solutions pour la prise en charge du chien durant ses absences ?

En résumé, avant d'acheter un chien, il faut s'informer sur ses besoins, être prêt à lui consacrer beaucoup de temps et à bien l'éduquer. Toutes les conditions sont alors réunies pour qu'une relation stimulante et enrichissante entre le propriétaire et son chien commence...



Bases légales, dispositions pertinentes et informations supplémentaires :
www.animauxdecompagnie.ch

DES CHIENS, DES LOUPS ET DES HOMMES

Selon des comparaisons détaillées du matériel génétique de loups et de chiens d'aujourd'hui avec celui de nombreux fossiles vieux de mille ans, le chien ne descendrait pas directement du loup dans sa forme actuelle, comme on l'a longtemps présumé. Le loup et le chien ont des ancêtres communs, qui ont selon toute vraisemblance commencé à se développer différemment il y a environ 19 000 à 32 000 ans. Tout chien, quelle que soit sa race, montre dès lors des comportements semblables à ceux des loups. Chiens et loups sont si proches qu'ils peuvent même faire l'objet de croisements. Cela est toutefois interdit en Suisse.

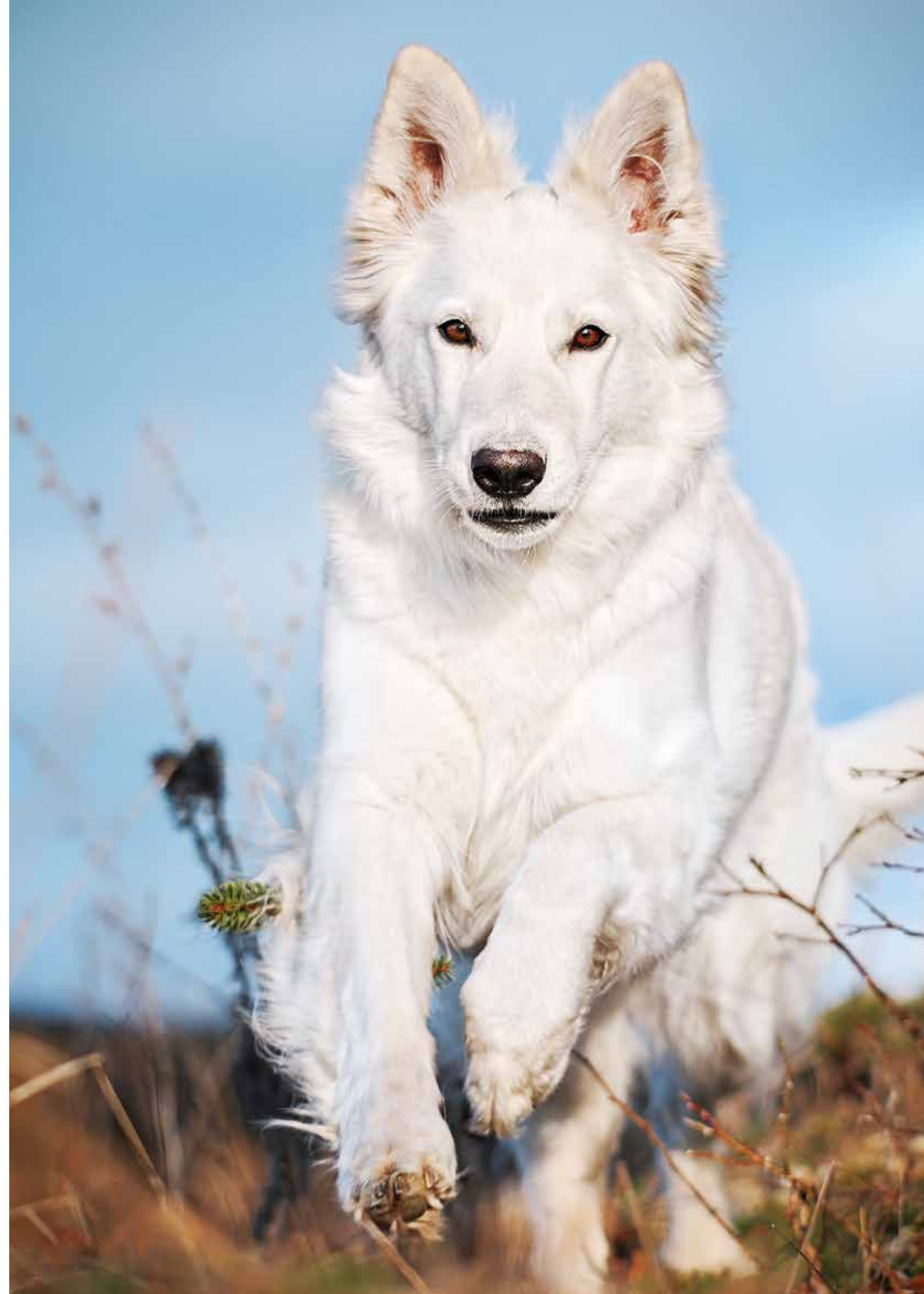
Un autre point controversé a également pu être clarifié grâce à des analyses comparatives de gènes et de fossiles : les premiers chiens proviennent d'Europe, et non d'Asie ou d'Afrique comme on le supposait

auparavant. En outre, ils n'ont probablement pas été apprivoisés, c'est-à-dire transformés en animaux domestiques, par les premiers agriculteurs. Ce sont plutôt des chasseurs et des cueilleurs qui auraient partagé leur quotidien avec de jeunes chiens encore sauvages. Cela était avantageux aussi bien pour l'homme que pour l'animal : les chiens sauvages restaient à proximité de l'homme afin de manger des restes de repas et de gros gibier, alors que les humains profitaient de la proximité du chien parce que celui-ci aboyait à l'approche de grands prédateurs, ours ou loups des cavernes par exemple.

Le fait est que les conditions étaient bonnes pour que l'homme et le chien se réunissent. Tous deux sont des êtres sociaux. Il était donc facile pour les ancêtres du chien de s'intégrer dans une « meute humaine ».

Au fil des millénaires, le chien s'est extraordinairement bien adapté à l'homme. On sait que le chien perçoit les changements d'humeur les plus minimes chez les êtres humains avec lesquels il vit, et maîtrise étonnamment bien le langage humain : selon de récentes études, un chien peut comprendre jusqu'à 200 mots !

Cependant, le fait que l'homme et le chien s'entendent bien ne signifie pas, loin s'en faut, qu'ils sont pareils. Bien au contraire ! Pour les détenteurs de chiens, il est intéressant d'approfondir de jour en jour leurs connaissances du monde canin, avec toutes ses particularités.



LES BESOINS DU CHIEN

CONTACTS SOCIAUX

Dès son plus jeune âge et durant toute sa vie, le chien a besoin de contacts sociaux fréquents : caresses, soins, jeux, promenades régulières, exercices éducatifs. Lui garantir de tels contacts est plus facile lorsqu'il vit avec l'homme. Dans un chenil, le chien doit avoir des contacts visuels, auditifs et olfactifs avec le chien d'un autre enclos.

En tant qu'animal de meute, le chien préfère toujours rester près de son propriétaire. Les personnes seules exerçant une activité professionnelle devraient par conséquent y renoncer, car un chien ne doit en aucun cas rester seul plus d'une demi-journée.

CONTACTS RÉGULIERS ENTRE LES CHIOTS ET L'ÊTRE HUMAIN

Les chiots doivent avoir des contacts avec les humains et les autres chiens dès leur naissance : c'est la condition pour qu'ils les reconnaissent ensuite comme partenaires sociaux.

Ils doivent passer au moins les huit premières semaines de leur vie auprès de leur mère et des autres chiots de la portée pour que, devenus adultes, ils puissent avoir des contacts normaux avec les autres chiens. Les chiens de provenance douteuse – comme ceux par exemple qui sont proposés à bas prix sur Internet – ont souvent été séparés de leur mère

beaucoup trop tôt pour des raisons financières. Ils n'ont donc pu se socialiser correctement et souffrent souvent toute leur vie de troubles du comportement.

Dès leurs trois premières semaines de vie, lorsque leur quotidien consiste encore principalement à dormir et à téter, les chiots ont besoin plusieurs fois par jour de contacts avec leur éleveur : les prendre, les caresser, etc.

Suit alors la principale phase de socialisation des chiens, qui s'étend à peu près de la troisième à la douzième semaine de vie. Dans la troisième semaine, les chiots commencent à développer une inhibition à la morsure lors des jeux avec les chiots de la même portée, leur mère et les êtres humains. Durant cette période, organes sensoriels et capacités motrices se développent très rapidement. Les chiots explorent de plus en plus leur environnement, découvrant les bruits de leur entourage quotidien.

C'est pendant cette phase de socialisation que les chiots développent la majeure partie de leurs capacités sociales, en entrant en contact avec de nombreuses personnes de tout âge, des chiens non hostiles qu'ils ne connaissent pas et des

animaux d'autres espèces, comme les chats ou les chevaux. Pendant cette période, les chiots apprennent également à se comporter de façon appropriée dans différentes situations. Néanmoins, les capacités sociales ne sont pas encore entièrement développées au terme de la phase de socialisation. Les cours pour chiots et jeunes chiens sont idéaux pour les faire évoluer.

L'IMPORTANCE D'UNE SOCIALISATION RÉUSSIE

La famille qui détient un chien, perçue comme la « meute » par le chien, doit avoir une structure sociale claire. L'être humain doit y assumer la fonction de chef. Si la place est laissée vide, le chien essaiera de jouer ce rôle, indispensable à ses yeux pour la sécurité de la « meute », et les difficultés seront inévitables.

Un chien bien socialisé a appris à se comporter de façon pacifique et ouverte avec ses semblables, les étrangers, les enfants et les autres animaux domestiques. Si au contraire le processus de socialisation ne s'est pas fait jusqu'à sa 14^e semaine de vie, l'éducation du chien sera plus difficile par la suite.

LES CHIENS VEULENT TOUJOURS ÊTRE AVEC NOUS.





MOUVEMENT

Un chien marque inévitablement, tout au long de sa vie, le déroulement de la journée de celles et ceux qui le détiennent! Il faut donc définir précisément qui va promener le chien tous les matins, midis et soirs, par tous les temps et en toutes saisons car, selon le type, la taille et l'âge du chien, cela peut prendre plusieurs heures par jour.

Les chiens doivent aussi pouvoir s'ébattre sans laisse. Attention: dans certaines communes, la laisse est obligatoire et il faut s'informer à temps pour savoir si la laisse peut être enlevée dans une zone résidentielle.

Il arrive que l'on ne puisse donner à son chien le mouvement dont il a besoin. Il faut dans ce cas confier cette tâche à un professionnel, appelé « dogwalker » ou « promeneur de chiens ». Souvent, les promeneurs de chiens viennent chercher les chiens à domicile, les emmènent

promener en meute, puis les ramènent à la maison. Si vous souhaitez proposer un service de promenade de chiens, informez-vous au préalable auprès du service vétérinaire de votre canton: il vous indiquera si vous devez suivre une formation ou si une autorisation du canton est requise. Les personnes qui exercent cette activité doivent parfaitement connaître le comportement des chiens en meute les risques encourus. Lorsqu'un chien ne peut être sorti, il doit disposer d'une aire de sortie où il pourra s'ébattre, sur le modèle des enclos structurés, utilisés dans les pensions ou refuges par exemple.

Un chiot a besoin de plusieurs petites promenades par jour. Il faudrait qu'il ait des contacts exclusivement avec des chiens bien socialisés et qui s'entendent bien avec les chiots. La fréquentation d'un bon groupe de jeu, surveillé, est un complément idéal, d'autant que le lien entre le chiot et son propriétaire s'en trouve renforcé.

Les chiens ne devraient pas être détenus à l'attache. S'il n'y a pas d'autre solution, ils doivent pouvoir se déplacer librement au moins cinq heures par jour. Pendant le laps de temps où ils sont attachés, ils doivent être détenus sur une surface d'au moins 20 m², attachés à une chaîne courante qui leur permette de se mouvoir.

LES CHIENS N'AIMENT PAS RESTER SEULS

La plupart des chiens n'aiment pas rester seuls et préfèrent accompagner leur détenteur dans ses déplacements. Il est donc judicieux d'habituer son chien aux voyages, que ce soit en voiture ou en train, dès son plus âge. Mais attention: la voiture n'est qu'un moyen de transport, non un logement où le chien doit attendre pendant des heures le retour de son propriétaire, par exemple lors de la pause de midi.

**PAR TOUS LES TEMPS,
LES CHIENS ONT
BESOIN DE BOUGER.**



ACTIVITÉS

Pour un chien, une bonne journée comporte non seulement assez de mouvement, mais aussi des activités stimulantes : retrouver son jouet préféré qui a été caché, rapporter des objets lancés au loin, dépis-ter un membre de la famille qui se cache dans la forêt pendant la promenade. La nature et les habitations offrent de multiples possibilités d'exercice et de jeu.

Dans son exploration de l'environnement, le chien compte beaucoup sur son odorat, particulièrement développé chez lui. Lui donner la possibilité de chercher quelque chose en utilisant ce sens est important à son bien-être et à son équilibre.

Il est important que les jeux proposés aboutissent à des résultats : les missions doivent être très simples au début, puis de plus en plus complexes. C'est un vrai plaisir de voir comment le chien est heureux quand il a réussi l'exercice !

Les chiens sont des animaux très espiègles qui cherchent sans cesse à jouer, de préférence avec les membres de leur « meute », en d'autres termes de la famille où ils vivent. Le jeu leur permet aussi d'apprendre beaucoup de choses, par

exemple la façon correcte de se comporter dans le monde des hommes. La récompense donnée au bon moment constitue la clé de l'apprentissage.

Pour le chien, il est très important d'avoir des contacts sociaux, d'utiliser ses sens subtils, et d'exercer ses capacités impressionnantes d'apprentissage et de raisonnement. Sinon, il commence à s'occuper seul – à errer, chasser ou creuser çà et là des trous dans le jardin.

ENFANTS ET CHIENS : PARTENAIRES DE JEU

La plupart des enfants aiment particulièrement jouer avec les chiens. D'ailleurs, ils en ont le droit, mais seulement si le chien et l'enfant se connaissent, et sous la surveillance d'adultes qui, comprenant le langage corporel du chien, remarquent s'il n'est pas (ou plus) à l'aise. À défaut, des malentendus peuvent survenir et le jeu dégénérer en accident.

LES SPÉCIALISTES

Les chiens spécialement formés tels que les chiens limiers, les chiens de sauvetage et les chiens d'aveugles fournissent de précieux services. Dans le cadre de leur formation, l'apprentissage ludique revêt

une grande importance, par exemple lorsque les chiens apprennent à retrouver des personnes ensevelies.



ALIMENTATION ET BESOIN EN EAU

De nos jours, un aliment complet constitue d'ordinaire la base de l'alimentation canine. Il est important que le chien ne reçoive ni trop, ni trop peu de nourriture. Mais combien lui donner ? Et quelle nourriture choisir ? Compte tenu de la diversité des offres, il n'est pas très facile de répondre à cette question. Mieux vaut s'adresser, pour être sûr, à des vétérinaires, à des éleveurs ou à des responsables de pensions et refuges.

Les animaux en croissance, les chiennes en fin de gestation et les chiennes allaitantes ont un besoin accru en nourriture. Si elles ne sont pas nourries conformément à leurs besoins, les chiennes qui allaitent peuvent manquer de certains nutriments, ce qui peut compromettre le développement des chiots et entraîner des maladies chez la mère. Comme tout être vivant, les chiens souffrent quand ils ont faim.

L'excès de poids chez les chiens provient le plus souvent du fait qu'ils ne bougent pas assez par rapport à la quantité de nourriture qu'ils reçoivent. Si tel est le cas, il faut planifier un régime amaigrissant avec le vétérinaire. Les besoins en nourriture des vieux chiens moins actifs sont jusqu'à 30 % inférieurs à ceux des animaux plus jeunes. Un chien est dans une forme idéale lorsque l'on peut encore

sentir ses côtes. Un poil brillant et une digestion normale sont le signe d'une alimentation saine.

La composition de la nourriture est aussi un facteur important à prendre en considération : la ration doit être constituée non seulement de viande et de légumes, mais aussi de produits céréaliers, tels que pâtes, flocons d'avoine ou riz. De nombreux aliments pour animaux contiennent des céréales comme sources d'énergie. Pendant leur croissance notamment, les chiens doivent recevoir une quantité appropriée de calcium (à base d'os), en proportion correcte avec le phosphore (dans la viande). Aussi bien un excès qu'une carence de ces substances nutritives peut entraîner des dommages au squelette. En comparaison avec les autres chiens adultes, les chiennes allaitantes ont des besoins beaucoup plus élevés en énergie (glucides, graisses) et en aliments riches en protéines comme la viande. En outre, il leur faut de grandes quantités de calcium pour la production de lait. De façon générale, la quantité et la composition de la nourriture des chiens varient selon la situation. Se laisser conseiller par un spécialiste est très utile !

Certains aliments, comme les raisins, le chocolat et les oignons, sont mauvais pour les chiens.

QUELQUE CHOSE À MÂCHER DE TEMPS EN TEMPS

Pour nettoyer ses dents, le chien a besoin d'os et d'autres objets à mâcher. Souvent, l'aliment complet traditionnel ne lui permet pas de mâcher suffisamment, raison pour laquelle il apprécie, de temps en temps, des aliments préparés à cet effet, par exemple une oreille de porc, une peau de buffle ou un os bien cartilagineux qu'il peut mâchouiller à souhait. Un excès d'os peut toutefois entraîner des troubles digestifs. Attention aux os longs, par exemple les os de cuisses de poulet ou de lapins : ils peuvent se fendre et blesser le chien.

TOUJOURS DE L'EAU FRAÎCHE

Pour la santé et le bien-être des chiens, il est crucial de prévoir un accès permanent à de l'eau propre, ce qui est facile si les animaux sont nourris à la maison. Si les chiens sont principalement détenus à l'air libre, il faut veiller à ce que les bols ou les écuelles ne soient pas vides et à ce que l'eau qu'ils contiennent ne soit pas gelée.

Les besoins quotidiens en eau potable dépendent fortement de la température ambiante et de la teneur en eau de la nourriture ; les aliments préparés sous forme humide couvrent donc déjà une partie des besoins en eau du chien.





Davantage d'informations sur
www.animauxdecompagnie.ch

LORSQU'UNE CHIENNE ATTEND DES PETITS

PAR HASARD...

Il arrive encore fréquemment que des chiots naissent de manière imprévue – croisés pour la plupart. Une surveillance permanente serait nécessaire pour l'éviter. Si une chienne a été saillie à l'insu du détenteur et que la naissance des chiots n'est pas prévue, le vétérinaire peut inter-

venir avec des médicaments et empêcher que la chienne devienne portante. La castration est aussi une solution sûre.

... OU POUR FAIRE DE L'ÉLEVAGE

Pratiquer l'élevage de chiens dans le but de vendre des chiots n'est pas une activité

facile. Les éleveurs doivent suivre une formation afin d'acquérir les connaissances nécessaires sur les besoins des animaux élevés et la manière adéquate de les traiter. Ils doivent aussi savoir comment prévenir les anomalies génétiques et les maladies. Si l'élevage est d'une certaine taille, l'éleveur doit suivre une formation.



Les grands élevages professionnels, qui sont censés servir de modèle et donner des conseils aux éleveurs amateurs, sont soumis à une autorisation du service cantonal chargé de la protection des animaux. Davantage d'informations à ce sujet sur www.animauxdecompagnie.ch.

AVOIR DU TEMPS

Élever des chiots demande beaucoup de temps. Dès la mise bas, il faut compter plusieurs heures par jour de lavage, de nettoyage, de rangement et de soins. Pour la naissance et les trois premières semaines de vie des chiots, une caisse de mise bas est nécessaire. Celle-ci doit permettre à la chienne de s'allonger latéralement avec tous les chiots, mais aussi de se retirer dans un espace surélevé hors de portée des chiots. Offrir beaucoup de possibilités de jeux et des visites et, à partir de la 6e semaine de vie, organiser des sorties avec les chiots font aussi partie des tâches des éleveurs : ils doivent veiller à la socialisation des jeunes chiens, que ce soit avec l'être humain ou d'autres animaux, et les familiariser avec leur environnement.

Les chiots provenant d'élevages sérieux ont leur prix. Des offres plus avantageuses se multiplient sur Internet, mais il s'agit souvent de chiens dans un triste état, séparés beaucoup trop tôt de leur mère et qui ne sont pas socialisés ni identifiés,

pas vaccinés ni vermifugés. La Suisse lutte contre ce trafic illégal. Toute personne qui propose des chiens sur Internet doit indiquer son nom, son adresse ainsi que les pays d'origine et d'élevage du chien.

Il ne faut pas séparer un chiot des autres chiots de la portée et de sa mère avant le 56^e jour.

CE QUI EST INTERDIT

L'accouplement des chiens avec des loups est interdit. Alors que, depuis des millénaires, les animaux domestiques sont bien adaptés à la cohabitation avec les humains, les animaux issus d'un croisement chien-loup ne s'adaptent pas bien à la vie domestique. Non seulement ils ressemblent à des loups, mais ils se comportent aussi comme tels. De plus, de nombreuses races de chiens ont d'ores et déjà été créées par sélection et il n'est pas justifié de créer, par le croisement avec des loups, de nouvelles variétés dont les animaux seraient très difficiles à détenir.

Tout élevage devrait viser à obtenir des chiens au caractère équilibré, faciles à socialiser, en bonne santé, non agressifs envers les hommes et les animaux. Les chiens trop agressifs ou trop craintifs ne sont pas appropriés pour la reproduction. Certains cantons tiennent des listes énumérant les races de chiens potentiellement dangereuses, voire interdites. Les

services vétérinaires cantonaux fournissent des renseignements à ce sujet.

Il est interdit de poursuivre des buts d'élevage qui entravent ou même rendent impossibles certaines fonctions corporelles ou certains comportements normaux. Par exemple, le raccourcissement excessif de la tête de certains bouledogues, sélectionné à des fins purement esthétiques, est à l'origine de problèmes respiratoires; le plissement extrême de la peau entraîne des inflammations chroniques de la peau. Les chiens nains, extrêmement légers – certains chihuahuas ne pèsent guère plus de 500 g –, souffrent souvent d'une ouverture des fontanelles et d'hydrocéphalie, et meurent prématurément, raison pour laquelle l'élevage de chiens qui pèsent moins de 1500 g à l'âge adulte a été interdit. Quiconque souhaite élever des animaux doit être bien informé sur les répercussions de certaines caractéristiques extrêmes sur la santé des animaux concernés. Les chiens obtenus par élevage dont le but est interdit ou qui sont malades ne peuvent pas participer à une exposition.

Enfin, il est défendu d'essoriller (couper les oreilles) et d'écourter les chiens (raccourcir la queue).

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

IDENTIFIER ET ENREGISTRER SON CHIEN

UNE PUCE ÉLECTRONIQUE

Avant d'être remis à des tiers ou au plus tard trois mois après leur naissance, les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique.

La puce électronique ne peut être implantée que par un vétérinaire exerçant en Suisse, lequel saisit, à cette occasion, les données suivantes du chien: nom, date de naissance, race, numéro de la puce ainsi que des informations sur l'élevage et sur le propriétaire. Le vétérinaire saisit ces informations dans la banque de données sur les chiens AMICUS.

En cas d'importation, il faut faire vérifier l'identification du chien par un vétérinaire dans les dix jours à compter de l'entrée en Suisse. Celui-ci saisit les données du chien dans AMICUS et les complète si nécessaire.

BANQUE DE DONNÉES NATIONALE SUR LES CHIENS

Toute personne qui achète un chien ou qui prend un chien sous sa garde et qui n'est pas encore enregistrée comme propriétaire de l'animal doit demander son enregistrement dans AMICUS à sa commune. Ce n'est que lorsque cette formalité

aura été accomplie que le propriétaire actuel pourra vous transmettre les données du chien dans www.amicus.ch. S'il s'agit d'un chien importé, il faudra passer chez le vétérinaire.

En tant que propriétaire du chien, vous devez veiller à ce que les renseignements contenus dans la banque de données concernant votre animal soient à jour. Si vous déménagez et emmenez un chien avec vous, il faut en informer la commune du nouveau lieu de domicile, laquelle pourra alors actualiser votre adresse dans la banque de données et prélever l'impôt sur les chiens. Si votre animal meurt, vous pourrez saisir vous-même l'information dans AMICUS. Cette démarche peut aussi être effectuée par votre commune ou votre vétérinaire.

Le puçage des chiens et leur enregistrement dans www.amicus.ch permettent de les identifier aisément. Ils facilitent aussi les recherches policières en cas de vol ou de disparition du chien. C'est la raison pour laquelle tout changement de propriétaire, de domicile et la mort de l'animal doivent être enregistrés dans la banque de données dans un délai de 10 jours.

CAS PARTICULIER CHIENS À LA QUEUE ÉCOURTÉE

Les propriétaires d'un chien à la queue écourtée doivent en informer le service vétérinaire cantonal, lequel saisira l'information dans la banque de données. S'il s'agit d'un chien qui est né avec une queue courte, cette information sera attestée dans le passeport de votre chien. Cette mention est nécessaire pour pouvoir revenir en Suisse avec un tel chien après un voyage à l'étranger.



Davantage d'informations sur
www.amicus.ch



ÉDUIQUER LES CHIENS, SUIVRE DES COURS

Les chiens vivent en parfaite harmonie avec les hommes. Mais pour y parvenir, les détenteurs de chiens doivent savoir de quoi il faut tenir compte. Tous les chiens, du petit chien de compagnie au chien de garde, peuvent mettre en danger ou effrayer les hommes ou les animaux. C'est le devoir des détenteurs de l'éviter.

ÉDUIQUER LES CHIENS

Si un chien obéit correctement à la voix et au signe de la main, il peut courir sans laisse, sans danger pour autrui. Rassurez-le tout en lui apprenant à se comporter convenablement dans différentes

situations. Suivre un cours d'éducation canine est particulièrement utile pour les nouveaux détenteurs de chiens ou après l'acquisition d'un autre type de chien. Dans certains cantons, il est obligatoire de suivre des cours pour détenir certaines races.

Parmi la multitude d'offres de cours, on trouve des cours pour les chiots, des entraînements dispensés par des associations canines pour les chiens destinés à des compétitions sportives, des stages de formation pour les chiens d'intervention et de chasse, des cours d'agility et bien d'autres encore. Les cours d'éducation en-

seignent les bases de la formation des chiens. Au moyen d'exercices pratiques, les détenteurs apprennent à se faire comprendre de leur chien et à l'éduquer par la récompense lorsqu'il se comporte de la manière souhaitée. Il s'agit finalement de mettre systématiquement en pratique les enseignements au quotidien et, si nécessaire, de suivre des entraînements complémentaires jusqu'à ce que l'homme et l'animal forment une équipe bien rodée.

CORRIGER LES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES

Lorsque les chiens adoptent des comportements indésirables comme chasser, se

bagarrer ou aboyer de manière persistante, des mesures correctives s'imposent ; elles doivent être adaptées à la situation. Il faut tout particulièrement tenir compte de l'âge du chien et de son expérience passée avec les hommes et les animaux. La dureté excessive comme les coups avec des objets durs, les coups de feu, les colliers à pointes, les colliers étranglements sans boucle d'arrêt sont interdits, de même que l'utilisation de colliers anti-aboiements et d'appareils qui émettent des signaux sonores très désagréables pour le chien ou qui agissent à l'aide de substances chimiques. D'une manière générale, il n'est pas permis d'uti-

liser des moyens auxiliaires qui font subir des blessures, des douleurs importantes ou de fortes irritations à l'animal, ni le mettent dans un état d'anxiété. Les harnais et licols doivent être appropriés au chien. Ils ne doivent pas être utilisés sans les instructions préalables d'un spécialiste. L'utilisation de colliers qui envoient du courant électrique est réservée aux personnes habilitées titulaires d'une autorisation cantonale.

Les chiens manifestement agressifs ou hyperanxieux peuvent représenter

QUEL PLAISIR D'APPRENDRE ENSEMBLE !

un danger pour leur entourage. Il est préférable de demander conseil à des spécia-

listes au plus tôt. Une thérapie comportementale n'est pas toujours nécessaire. Il est également possible que le chien se comporte de manière étrange à cause d'une douleur non identifiée. Dans ce cas, un examen vétérinaire avec un traitement adapté peut transformer à nouveau un tel chien en un compagnon équilibré.





Des informations détaillées sur les prescriptions douanières suisses dans une banque de données de l'OSAV:
www.animalenvoyage.ch

EN VOYAGE AVEC SON CHIEN

A lors que, pour nous, les voyages, les vacances, l'exploration de nouvelles régions figurent parmi les moments les plus agréables de l'année, ils sont souvent source de stress pour les chiens. Longs trajets, endroits inconnus, perturbation des habitudes, autant de contraintes pour le chien. Avant de se mettre en route, il faut donc se demander s'il est bien raisonnable d'emmener son chien avec soi.

OÙ PLACER SON CHIEN ?

Si le détenteur part en vacances sans son chien : où le placer ? L'idéal est de le faire garder par des connaissances ou amis qui le connaissent ou qui possèdent un chien qui lui est déjà familier.

Une autre option est un séjour dans une pension. Pour un chien qui aime jouer avec ses congénères, il peut être tout à fait enrichissant de séjourner dans une pension où les chiens passent la journée en groupes. Cependant, c'est précisément pendant les périodes de vacances que les refuges sont tous pleins : il faut donc anticiper et réserver à temps ! Lorsqu'un chien a été adopté dans un refuge, le fait de devoir y retourner peut être, dans certains cas, une expérience éprouvante pour lui.

Un chien ne doit en aucun cas rester seul à la maison. Même si un voisin, un gardien d'animaux, ou « promeneur de chiens » lui donne à manger et à boire durant les vacances, ce n'est nullement une solution.

LE DÉTENTEUR EMMÈNE SON CHIEN EN VOYAGE...

Si le chien est du voyage, il faut s'y préparer soigneusement, en vérifiant notamment les points suivants :

- Les chiens sont-ils tolérés dans le logement de vacances / à la plage ?
- Est-il obligatoire de tenir le chien en laisse / de lui mettre une muselière ?



IL FAUT VEILLER AU BIEN-ÊTRE DU CHIEN !

- Le pays de destination ou les pays de transit interdisent-ils l'entrée de chiens dits dangereux sur leur territoire ?
- Il faut aussi observer les prescriptions du pays de destination concernant les vaccinations. La vaccination contre la rage est obligatoire pour se rendre dans n'importe quel pays, même dans un pays de l'UE. Des informations plus précises peuvent être obtenues auprès des représentations diplomatiques respectives.
- Pour voyager au sein de l'UE et dans certains pays hors de l'UE, la puce électronique et le passeport pour animal de compagnie sont obligatoires.
- Pour tout transport en avion, il faut se conformer aux dispositions de l'Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association, IATA, www.iata.org).
- Si le pays de destination est un pays à risque de rage, une autorisation de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est requise pour le retour, lorsque le chien est ramené en Suisse. Sans cette autorisation, le voyageur risque de devoir abandonner le chien à l'aéroport.
- Attention : il est interdit d'importer en Suisse des chiens essorillés ou écourtés.

Si le chien est né avec la queue courte, la mention de cette particularité doit figurer dans le passeport pour animal de compagnie, faute de quoi le retour en Suisse sera problématique.

Les prescriptions douanières suisses peuvent être consultées grâce à un outil en ligne de l'OSAV, disponible sur : www.animalenvoyage.ch.

BIEN-ÊTRE DU CHIEN EN VOYAGE

- En voiture, le chien ne doit pas présenter de danger pour le conducteur ; il doit être installé derrière une grille pour chiens ou dans un box de transport où il est à l'aise.
- Il ne doit avoir ni trop chaud, ni trop froid.
- Si le trajet est long, il doit pouvoir boire de l'eau régulièrement.
- Il faut prévoir des pauses régulières et de courtes promenades permettant au chien de faire ses besoins.
- Il est conseillé d'emporter des réserves suffisantes de la nourriture préférée du chien, car toutes les marques ne sont pas en vente partout !

À l'étranger, le chien peut être exposé à des dangers inhabituels, notamment :

- à des parasites et des agents pathogènes dont la Suisse est indemne, tels que les vecteurs de la dirofilariose, de la leishmaniose et de l'ehrlichiose dans les pays chauds : il est impératif de s'informer à temps auprès de son vétérinaire à ce sujet !
- à la rage, transmise par les morsures et la salive, qui représente un danger tout particulier. La Suisse est indemne de rage, mais il a fallu des décennies de

lutte pour parvenir à ce résultat, de sorte que si un animal infecté est découvert, son euthanasie est ordonnée immédiatement. Si vous devez vous rendre dans un pays à risque de rage, respectez les règles suivantes : ne jamais laisser son chien jouer avec des chiens autochtones, ne vous approchez pas de chiens errants et ne ramenez pas en Suisse un chien recueilli dans un pays à risque de rage. Dans un pays indemne comme la Suisse, un seul animal peut présenter un danger pour nombre d'animaux et de personnes. Plus d'informations sur le risque de rage dans d'autres pays, voir : www.animauxdecompagnie.ch.

Des informations simples et claires sur les voyages en général et sur les voyages avec des animaux de compagnie en particulier peuvent être consultées dans une brochure de l'OSAV intitulée : « Avant le voyage – Informations importantes sur les animaux de compagnie, les denrées alimentaires et les souvenirs ». La brochure peut être téléchargée ou commandée sur : www.animauxdecompagnie.ch.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS

Tout détenteur doit assumer les responsabilités que lui assigne la législation: «Les détenteurs de chiens et les éducateurs canins doivent prendre les dispositions nécessaires pour que leurs animaux ne mettent pas en danger des êtres humains ou des animaux.» Cette disposition, qui concerne essentiellement les accidents impliquant des chiens, met l'accent sur la prévention. Il n'est pas inutile d'en rappeler les données et principes de base.

SITUATIONS CRITIQUES

Il est rare que les chiens mordent et, lorsqu'ils le font, les victimes sont principalement d'autres chiens. Les situations où une personne humaine est menacée sont essentiellement les suivantes:

- Le chien surveille une parcelle et les passants ne tiennent pas compte de ses signaux d'avertissement, tels qu'abolements, grondements ou hérississement des poils, et continuent de s'avancer vers lui.
- Le chien est attaché et ne peut pas s'enfuir.
- Il renverse quelqu'un en jouant.
- Un enfant s'enfuit en courant ou trébuche, déclenchant ainsi l'instinct prédateur du chien.
- Des personnes tentent de séparer des chiens qui se bagarrent.

Lorsqu'un chien devient menaçant ou attaque, il est important d'observer quelques règles de comportement, qui peuvent contribuer à désamorcer la situation:

- S'arrêter.
- Se détourner et détourner le regard.
- Garder les bras le long du corps.
- Respirer profondément.
- S'éloigner lentement.

En cas de chute, il faut se mettre en boule, protéger sa nuque des mains et rester tranquille. Face à une personne calme et immobile, le chien finit par se désintéresser et s'éloigner. À l'inverse, tout mouvement va attirer son attention.

CHIENS, VÉLOS, JOGGEURS

Les joggeurs et les cyclistes qui se déplacent relativement vite risquent de déclencher un comportement de poursuite chez le chien, qui peut être plus fort que sa disposition à obéir à son détenteur. Celui-ci doit donc veiller à appeler son chien à temps et, s'il n'est pas sûr que le chien va lui obéir, il doit le tenir en laisse.

Pour éviter les incidents, il est conseillé aux joggeurs et aux cyclistes de:

- Signaler leur présence le plus tôt possible aux détenteurs de chiens; ce signal précoce donne le temps au détenteur

de rappeler son chien tant qu'ils sont encore à bonne distance.

- S'arrêter s'ils sont poursuivis par un chien et attendre que le détenteur reprenne le contrôle de son chien.

ENFANTS ET CHIENS

Les victimes humaines de morsures de chiens sont souvent les enfants et, le cas échéant, les conséquences sont généralement graves. Vu leur petite taille, les enfants sont, beaucoup plus que les adultes, mordus au visage ou dans le cou.

Il n'est pas rare qu'un enfant se fasse mordre par un chien qui le connaît ou même qui vit sous le même toit. Pour éviter ces accidents, il ne faut en aucun cas laisser un enfant seul avec un chien. Les enfants ne sont pas en mesure de reconnaître les signes d'avertissement des chiens, par exemple se lécher les babines, gronder ou hérissier le poil, ni d'y réagir correctement.

Tout détenteur responsable doit apprendre le plus tôt possible aux enfants à laisser le chien tranquille quand il dort et quand il mange, et à respecter immédiatement ses signaux de menace. Les enfants doivent aussi comprendre dès leur plus jeune âge que les chiens ne sont pas des peluches, mais des animaux dont

NE PAS LAISSER SANS SURVEILLANCE LES ENFANTS AVEC LES CHIENS.

on doit respecter les besoins et les humeurs afin d'éviter des situations dangereuses.

Les enfants aiment jouer avec les chiens ou veulent les caresser. Mais un enfant ne devrait jamais s'approcher d'un chien inconnu sans en demander la permission au détenteur. Et celui-ci doit rester présent lorsque l'enfant joue avec le chien. On ne peut obliger un chien à se laisser caresser.

La brochure «Truf' viens» de l'OSAV explique concrètement aux enfants comment se comporter avec les chiens (disponible sur www.blv.admin.ch/publications).

ANNONCE OBLIGATOIRE DES ACCIDENTS

Si, malgré toutes les précautions prises, des personnes ou des animaux sont blessés avec un certain degré de gravité ou si un chien devient particulièrement agressif, les vétérinaires, les médecins, les responsables de pensions, les agents des douanes ainsi que les éducateurs canins sont tenus légalement de l'annoncer au service vétérinaire cantonal.



TROUVER LE CHIEN QUI CONVIENT

BIEN PRÉPARER L'ACHAT D'UN CHIEN

On doit se poser beaucoup de questions avant d'acheter un chien: doit-il être de petite ou de grande taille? Un pur race ou un croisé? Un chiot d'un élevage, un chien adulte provenant d'une pension ou d'un particulier (suite à un déménagement, un décès ou un divorce)? Et quel caractère le chien devrait-il avoir? Calme, vif, joueur, plein d'entrain? Ou plutôt un chien d'accompagnement ou de garde? Outre les croisés, il existe plus de 340 races de chiens aux caractéristiques parfois très différentes. Alors que l'apparence est surtout une question de préférences personnelles, la plus ou moins grande taille est un critère important, car il est lié à la place et à l'espace que le futur détenteur peut mettre à la disposition de son chien. Cependant, l'essentiel est de tenir compte des particularités inhérentes à chaque race. L'instinct de chasse

ou de garde d'un chien exerce une grande influence sur son comportement au quotidien. Dans certains cantons, il existe des listes des races de chiens interdites ou soumises à autorisation, à savoir celles qui sont considérées comme particulièrement agressives. L'autorisation peut également aller de pair avec une obligation de tenir le chien en laisse ou de le museler. Le service vétérinaire cantonal fournit des informations à ce sujet.

Il est très important d'acheter un chien à une personne de confiance. La visite de plusieurs élevages et refuges sera sans doute nécessaire avant de trouver le chien qui convient. Les refuges et éleveurs les plus sérieux sont ceux qui consacrent du temps à leurs clients et les conseillent de façon ouverte et compétente. Il faut rendre plusieurs fois visite au chien que l'on souhaite acheter. Il est important que le futur détenteur et son chien fassent connaissance. Aux clients des élevages, il est conseillé de demander à voir la mère de leur futur chien.

En cas d'achat dans un refuge sérieux, les premiers contacts avec le chien sont particulièrement importants. Il faut prendre du temps pour faire connaissance avec le chien et aller le promener quelques fois avant de prendre une décision définitive. Dans les refuges, les animaux sont d'ordinaire assez âgés. Il s'agit très fréquemment de chiens abandonnés, dont le passé est obscur et sans doute pas toujours très heureux. Cela peut rendre leur détention difficile. Quoi qu'il en soit, il faut donner à son nouveau chien suffisamment de temps pour s'acclimater.

Dans la plupart des cas, les chiens provenant d'élevages sont adoptés à l'âge de huit à dix semaines. L'acquéreur du chiot peut donc exercer encore une grande influence sur sa socialisation, ce qui représente aussi une lourde responsabilité: beaucoup de travail, d'une part, la nécessité, d'autre part, de lui ménager assez de calme dans son nouveau foyer pour qu'il puisse dormir en paix durant la journée.

ATTENTION AUX OFFRES DOUTEUSES

Lors de l'achat d'un chiot, la prudence est de rigueur: le nom et l'adresse de l'éleveur, les pays d'origine et d'élevage du chien doivent figurer sur les petites annonces et sur Internet. La mère doit être présente

et ne pas être détenue à l'écart de son chiot. Exigez les documents, tels que le certificat de vaccination ou le passeport pour animal de compagnie, les certificats de santé et, le cas échéant, le pedigree.

Il faut se méfier des offres anonymes, trop avantageuses sur Internet, qui cachent le plus souvent des productions de chiots en masse, contraires aux règles de la protection des animaux. Il n'est pas rare que ces animaux présentent des troubles du comportement ou soient malades. Ce que l'on économise à l'achat, on finira sans doute par le dépenser pour de nombreuses visites chez le vétérinaire.

INTERDICTION D'IMPORTER DES CHIENS ESSORILLÉS OU ÉCOURTÉS

En Suisse, il est défendu depuis des années de couper les oreilles des chiens et de leur raccourcir la queue. Il est également interdit d'importer des animaux ayant subi ce type d'intervention.





LE CHIEN DANS LE DROIT : PETIT APERÇU

Les informations de la présente brochure se fondent sur les dispositions légales correspondantes relatives à la détention et à la manière de traiter les chiens (état mars 2018). Pour consulter le libellé exact de certaines dispositions, on peut se référer à l'index ci-dessous, qui renvoie aux articles concernés. Les actes législatifs concernés (ordonnance sur la protection des animaux [OPAn], ordonnance sur les épizooties [OFE] et ordonnance concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux de compagnie [OITE-AC]) et loi sur la circulation routière (LCR) peuvent être consultés sur www.animauxdecompagnie.ch.

MOTS-CLÉS	RÉFÉRENCE JURIDIQUE
Accidents causés par des chiens, obligation d'annoncer	Art. 78 OPAn
Appareils de dressage, moyens auxiliaires	Art. 76 OPAn
Banques de données sur les chiens, enregistrement	Art. 16/17/17 ¹ -17 ¹ OFE
Chiots, sevrage	Art. 70, al. 4, OPAn
Contacts sociaux	Art. 70 OPAn
Coupe de la queue ou des oreilles	Art. 22 OPAn
Détenteur de chiens, responsabilité	Art. 77 OPAn
Détention à l'attache	Art. 71, al. 3, OPAn
Détention en box	Art. 72; annexe 1, tab. 10, OPAn
Détention en chenil	Art. 72; annexe 1, tab. 10, OPAn
Éducation, moyens utilisés pour corriger le comportement	Art. 73, al. 2, OPAn
Élevage, croisements avec des loups	Art. 28/86 OPAn
Élevage, sélection	Art. 28 OPAn
Élevage, protection des animaux dans le cadre de l'élevage	Art. 25 OPAn: Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage
Élevage, tenue d'un registre d'élevage	Art. 30 OPAn
Expositions	Art. 30a OPAn
Manifestations sportives et concours avec des chiens	Art. 30a OPAn
Mouvement	Art. 71 OPAn
Muselière	Art. 76, al. 5, OPAn
Passeport pour animal de compagnie	Art. 9 OITE-AC
Pension pour chiens	Art. 101 et 102, OPAn
Puce électronique, tatouage	Art. 17/17 ^a /art. 315f OFE; art. 8 OITE-AC, art. 15, al. 2, let. e, OPAn
Service de promenades	Art. 101 et 102, OPAn
Socialisation	Art. 73, al. 1, OPAn
Transport de chiens	Art. 165, al. 1, let. f/ art. 167, al. 1, let. d/art. 30, al. 2, LCR
Vente et remise de chiens	Art. 76a/101-103/111 OPAn
Voyage avec un chien	Art. 6 à 15 OITE-AC

Coordonnées

Tél. +41 (0)58 463 30 33

E-mail: info@blv.admin.ch

Impressum

Edition

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

Schwarzenburgstrasse 155

3003 Berne

www.osav.admin.ch

Conception graphique

Polyconsult AG, Berne

Crédits photographiques

Getty Images, iStockphoto, Gaudenz Mischol

Diffusion

OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederale.admin.ch

Référence: 341.415.F

Décembre 2018